

PLAN DE SITUATION DRESSE POUR ENQUETE

Changement d'affectation partiel du bâtiment n° 270 (aménagement d'une créperie)

Commune de Château-d'Oex

Adresse : Grand Rue 57

Coordonnées moyennes : 2'576'245 / 1'146'960

altitude : 955 m. env.

Zone d'affectation : actuelle : "zone de village et des hameaux"
future : "zone centrale 15 LAT"

Zone de danger : aucune

Secteur de protection des eaux : ùB

Degré de sensibilité au bruit (adopté) : III

Notes au recensement architectural : 4 (maison d'habitation)
6 (dépôt)

Raccordements EC / EU : sans changement

Mention : aucune

Dérogation : aucune

Particularité : bâtiment existant en dérogation à la limite des constructions selon PPA

Parcelle n° 143

Selon feuillet RF en date du 19.01.2025

Habitation avec affectation mixte n° 270	437 m ²
Accès, place privée	22 m ²
Jardin	9 m ²
Total	468 m²

Propriétaire : ROCHEY SA

Pour le compte de : CHABLOZ Louis

Propriétaires des parcelles voisines

141	KALBFUSS Anne-Christine KALBFUSS Nicolas
142	Etablissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud (ECA)
144	WEMA - Immobilien AG Kempththal
146	WEMA - Immobilien AG Kempththal

La réalisation du projet n'implique pas de mise à jour du plan RF

GÉO SOLUTIONS
ingénieurs SA

Route de la Villa d'Oex 39 | 1660 Château d'Oex | 026 924 67 66

oex@geo-solutions.ch

www.geo-solutions.ch



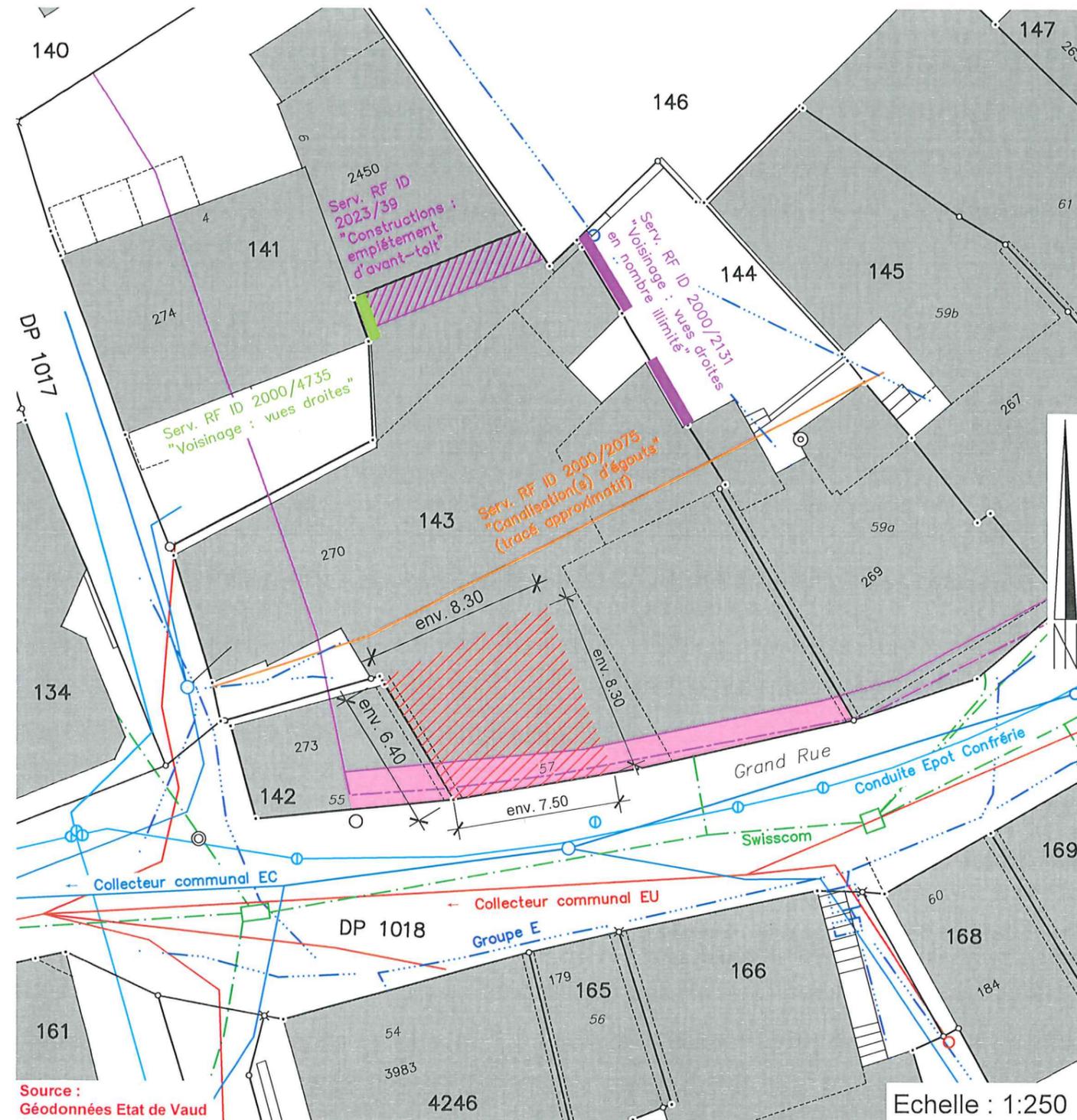
Château-d'Oex, le 22 janvier 2025

Robin Schittli
Robin SCHITTLI
Ing. HES / géom. breveté

Pour la propriétaire :

Le bénéficiaire :

N° dossier
64'159-2



Source :
Géodonnées Etat de Vaud

Echelle : 1:250

Servitudes : Seules les PJ du RF font foi

ID 2000/2075	C	Canalisation(s) d'égouts
ID 2000/2131	D	Voisinage : vues droites en nombre illimité
ID 2000/2138	C	Canalisation(s) d'eau et d'égouts (sans plan)
ID 2000/4735	C	Voisinage : vues droites
ID 2023/39	C	Constructions : empiètement d'avant-toit

Légende :

	changement d'affectation projeté
	principale limite des constructions selon PPA fixant les limites de constructions dans le village de Château-d'Oex. Plan A2 / Secteur : "Le Petit Pré - La Ray" du 11 août 1997
	secondaire
	surface sur laquelle les travaux de transformation ou d'agrandissement conformes aux dispositions de l'art. 80 al. 2 LATC peuvent être autorisés sans convention préalable de précarité à l'exclusion de toute reconstruction.

Détails : voir plans de l'architecte